

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} octobre 2019

Convocation du 29 septembre 2019

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Mesdames COUET, LAURENT
Messieurs GROLLEAU, LHUILLIER, PIAU, ROUSSIASSE, CHAPEAU.

Excusés : Madame PICHONNEAU avec pouvoir à Madame BEILLARD
Monsieur BOSSIS avec pouvoir à Monsieur GROLLEAU

Absent(e)s : Mesdames BONIN, BAUDRY
Monsieur DELAUNAY

Secrétaire de séance : Madame COUET

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre 2019.

Adoption rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame RAVENEAU, adjointe et membre du SIVU présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière. Le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant le 29 novembre 2019. C'est le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération qui délibérera sur les attributions de compensation définitives 2019 versée aux communes.

Le conseil municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 5 septembre 2019.

Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF et le SIVU Loire-Longué pour la période 2020-2024.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF arrive à échéance en fin d'année et ne pourra pas faire l'objet d'un nouveau renouvellement. En effet, la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la CAF évolue vers une démarche plus globale, plus transversale avec l'instauration d'une nouvelle démarche appelée « Convention Territoriale Globale » (GTG) qui concerne tous les champs d'intervention de la CAF et non plus seulement l'Enfance et la Jeunesse. Cette convention se concrétise par la signature d'un accord cadre et politique entre le territoire et la CAF pour une durée de 5 ans. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Eglise devis Bodet : réparation du paratonnerre

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Bodet d'un montant de 1 298.48 € TTC pour la réparation du paratonnerre de l'église.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis.

Versement d'un fonds de concours au SIEML

Madame le Maire informe le conseil municipal que des dépannages sur le réseau d'éclairage public ont été effectués par le SIEML sur la commune. Le coût cumulé de ces interventions s'élève à 681.76 € TTC. (Taux de fonds de concours par opération 75%), le montant du fonds de concours à verser par la collectivité est de 511.32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement du fonds de concours au SIEML.

Informations RIFSEEP (Revenu Indemnitare liées aux Fonctions, Sujétions, et à l'Expertise et l'Engagement Professionnelle).

Madame le Maire expose au conseil municipal des informations relatives à l'octroi du RIFSEEP.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP au 01 janvier 2020.

Délibération et questions diverses

Repas des aînés : samedi 12 octobre 2019 – animation : groupe de danseuses tahitiennes.